

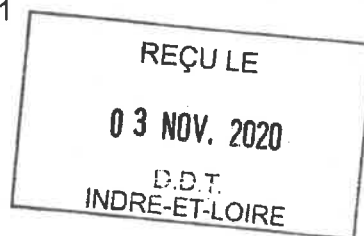
Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Centre-Val de Loire

à

A l'attention de Mme Theresina.Aidi
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES

61 avenue de Grammont

37041 TOURS CEDEX 1



Délégation départementale d'Indre-et-Loire

Service émetteur :
Pôle santé publique et environnementale

Affaire suivie par : Jennifer BERTHOMME
Courriel : Jennifer.BERTHOMME@ars.sante.fr

Téléphone : 02.38.77.34.58
Télécopie : 02 47 60 32 91

Chrono : 14102020152253_37228393

Date : 28 octobre 2020

Objet : DIG du SAVI Restauration Indre médian _ Avis ARS

VIRéf. : Votre transmission du 13 octobre 2020

En réponse à votre courrier visé en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'émetts **un avis favorable** sous réserve de respecter les observations ci-dessous.

Le dossier déposé n'apparaît pas suffisamment complet au regard de la thématique « eau potable » et notamment concernant la phase chantier. Il convient au pétitionnaire de préciser l'incidence des travaux envisagés au regard des périmètres de protection des captages. Les zones de chantier sont-elles projetées dans ou à proximité des périmètres de protection de captage ? Si tel est le cas, des dispositions particulières lors des opérations de chantier doivent être de mise en œuvre afin de préserver les ressources d'eau potable.

Pour le Directeur général,
La Déléguée départementale
d'Indre-et-Loire


Myriam SALLY-SCANZI